

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N° 4 DU 19.12.2023 MANDAT 2020-2024 - SAISON 2023 / 2024

PRESIDENT: M. CASTEL Frédéric

PRESENTS: MM. DELANDHUY Raphaël, DALLA POZZA Pascal, GOMAS Olivier et PEREIRA José

EN VISIO: MM. MEMBRADO Yann, RAYBAUDI Thierry (représentant des arbitres au Comité Directeur)

jusqu'à 19h30.

EXCUSÉS: MM. DE FARIA Thomas et MEZRICHE Toufik.

Le Président Frédéric CASTEL ouvre la séance à 18 h 45

I/ PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

1.1 PREAMBULE

La C.D.A. souhaite un prompt et complet rétablissement à Yann Membrado absent des terrains pour raison de santé.

1.2 APPROBATION PV:

Le Procès-Verbal N°3 du 10.10.2023 a été approuvé par messagerie électronique.

1.3 AUDITION:

H. R. est convoqué à 18 h45 en raison de multiples retards à désignations. La C.D.A. constate son absence. Elle lui communiquera sa décision ainsi qu'à son club.

M.B. est reçu à 19 h15. Il donne une explication aux faits qui lui sont reprochés. La C.D.A. lui communiquera sa décision ainsi qu'à son club.

II / COURIELS RECUS

- Le 15.11 Sarha Busse signale une difficulté d'accès à ses désignations. Olivier est sollicité.
- Le 15.11 Sacha Riglet envoie un rapport circonstancié ne répondant pas à la demande. Il lui est rappelé d'utiliser les formulaires de rapport mis à disposition sur le site du DAF.
- Le 16.11 Tom Leroy communique une nouvelle adresse mail.
- Le 17.11 le Trainel FC met en copie la CDA de son envoi d'un arrêté municipal pour le 18.11.
- Le 17.11 Vianney Royer demande le nombre de matchs à effectuer pour satisfaire au Statut de l'Arbitrage au regard de sa situation.
- Le 18.11 l'ASOFA dépose une demande d'arbitre pour le 09.12 en U18.
- Le 19.11 Oualid Belhadi et David Mathurin mettent en copie la CDA de l'envoi de rapports disciplinaires

- Le 20.11 Tom Stab produit un CM d'indisponibilité de 3 mois. La C.D.A. lui souhaite un prompt rétablissement.
- Le 20.11 Geoffray Blanchet rédige un rapport disciplinaire.
- Le 22.11 Sahra Busse indique ne pas pouvoir arbitrer jusqu'à la trêve.
- Le 22.11 David Mathurin se met à la disposition de la C.D.A. pour le 09.12.
- Le 23.11 Eric Raybaudi informe de la fermeture des terrains de Lusigny.
- Le 23.11 Roihim Mdere apporte des corrections à un rapport disciplinaire suite au déroulé de la commission de discipline.
- Le 24.11 Alice Raybaudi exprime ses ressentis suite au déroulé de sa convocation en commission de discipline.
- Le 24.11 Raphaël Delandhuy signale une indisponibilité pour les 2-3.09 pour motif professionnel.
- Le 24.11 Steven Quere se met à la disposition de la C.D.A. pour les rencontres de jeunes.
- Le 25.11 Fabien Chollier transmet un C.M. d'indisponibilité de 3 mois. La C.D.A. lui souhaite un prompt rétablissement.
- Le 26.11 Ibrahim Sidibé envoie un R.I.B. pour la mise à jour de son dossier.
- Le 26.11 David Despret met en copie la C.D.A. de son envoi d'un rapport disciplinaire.
- Le 27.11 Théo Bunk demande un retrait de désignation pour le 16.12, il lui est rappelé que la boite mail de la C.D.A. est le seul moyen de communication avec son désignateur.
- Le 27.11 Bilel Boulemnakher fournit un C.M. d'indisponibilité. La C.D.A. lui souhaite un prompt rétablissement.
- Le 27.11 Aurélien Lechien et Mohamed Lachal rédigent des rapports disciplinaires.
- Le 27.11 Erik Guillet produit un rapport circonstancié suite au déroulé de son observation du 26.11.
- Le 28.11 Nahil Djemaa demande le retrait de sa désignation du 02.12 en raison des obligations professionnelles. Il demande également la procédure à suivre pour obtenir son écusson qu'il n'a pu retirer au rassemblement. José lui propose de le recevoir durant le rassemblement de mi saison.
- Le 28.11 Patrice Blanchot, E.S. Municipaux, met en copie la C.D.A. de sa demande d'évocation suite au déroulé d'un match de son équipe B.
- Le 28.11 Cédric Bougé demande à la C.D.A. la possibilité de positionner un arbitre sur un match de D3 après que le D.A.F. ait été interpelé suite au déroulé d'une rencontre.
- Le 29.11 Tristan Richez Vacquier demande si son match du 02.12 sera bien maintenu. Il lui est rappelé que le seul moyen de communication avec la C.D.A. est la boite mail dédiée à cet effet et qu'il lui incombe de consulter son portail pour être informé des modifications éventuelles.
- Le 29.11 l'US Chaource demande la désignation d'un arbitre pour le 03.12.
- Le 30.11 Anthony Barroso, éducateur du FC Trainel, demande le report d'un match pour ses U16 puis déclare forfait le 01.12 par manque de joueurs le 02.12.
- Le 30.11 Abdel Fezoua fait connaître une indisponibilité pour raison professionnelle.
- Le 01.12 Anthony Perez informe ne pas être en capacité d'assurer ses désignations à venir suite à une nouvelle blessure.
- Le 01.12 Mathieu Lambot fait savoir qu'en raison d'un souci familial, il n'est pas en mesure d'assurer sa première désignation. La C.D.A. prend en considération sa situation particulière.

- Le 01.12 Dylan Fleuriot fait parvenir un C.M. d'indisponibilité. La C.D.A. lui souhaite un prompt rétablissement.
- Le 01.12 Geoffrey Blanchet envoie un R.I.B. pour la mise à jour de son dossier administratif.
- Le 02.12 Anthony Perez signale l'absence du jeune arbitre qu'il devait tutorer.
- Le 03.12 David Mathurin et Franck Milesi mettent en copie la C.D.A. de l'envoi de leurs rapports.
- Le 03.12 Ibrahima Sidibe fournit un C.M. d'indisponibilité temporaire.
- Le 03.12 Thomas Collavini attire l'attention de la C.D.A. sur les difficultés et carences d'un de ses A.A.
- Le 03.12 le club du Bucey FC signale l'absence de l'arbitre désigné sur son match du jour. La C.D.A.
- remercie le club pour cette vigilance mais il ne s'agit pas d'une absence mais d'une modification de dernière minute afin de répondre à un besoin sur un match prioritaire.
- Le 04.12 Brice Jobe, Président de Doupt st Basle, exprime son mécontentement envers un arbitre.
- Le 04.12 Blandine Morais envoie un R.I.B. afin de mettre à jour son dossier administratif.
- Le 04.12 Jules Balguy signale une blessure qui ne lui permet pas d'honorer une désignation.
- Le 05.12 Yannick Dandrelle, C.R.A., fait un retour sur la prestation d'un A.A. sur un match de ligue.
- Le 05.12 Maxime Verdier exprime par téléphone à Cédric, son appréhension de ne pas avoir de tuteur pour son match du 10.12. Il lui est rappelé qu'il peut s'adresser à son réfèrent au sein de la CDA en pareil cas.
- Le 05.12 Mohamed Bousehaba sollicite une année sabbatique pour la saison 2024-2025. La C.D.A. donne un avis favorable à sa demande.
- Le 06.12 Adrien Malicki donne une explication à son absence à désignation. Raphaël lui rappelle le processus des désignations.
- Le 06.12 Tom Leroy envoie un C.M. d'indisponibilité d'un mois.
- Le 06.12 Timéo Chevalier relève une désignation incompatible avec ses disponibilités que Thierry corrige.
- Le 06.12 Ismail Maillet signale que son état de santé l'empêche d'aller à son match du 09.12. Il dépose un C.M. le 08.12 et un R.I.B. pour mise à jour de son dossier administratif le 15.12.
- Le 07.12 Elsa Pimpernet relève une désignation incompatible avec une indisponibilité que Thierry corrige.
- Le 07.12 Yann Barthaux signale ne pas pouvoir se rendre disponible pour la formation de Futsal.
- Le 07.12 Jean Fraumens envoie un justificatif à son absence à désignation.
- Le 08.12 Yassine Zarioh informe ne pas pouvoir se rendre à son match du 09.12.
- Le 08.12 Amin Essahli écrit sur une boite mail du D.A.F. pour indiquer qu'il ne peut pas aller à son match du
- 09.12. La C.D.A. lui demande de suivre le bon circuit de communication. Par ailleurs, il lui est demandé d'activer son adresse mail L.G.E.F. avec les codes fournis par les services de la ligue.
- Le 10.12 Thierry Anglade met en copie la C.D.A. de l'envoi de son rapport circonstancié. Il exprime par ailleurs son ressenti suite au déroulé d'un match en D3.
- Le 11.12 Aziz Hafidi met en copie la C.D.A. de l'envoi de son rapport disciplinaire.
- Le 11.12 Théo Bunk se met à la disposition de la C.D.A. suite au report de son match. Il sollicite un exemplaire des rapports mis à la disposition des arbitres.
- Le 12.12 Rayn Maurin met la C.D.A. en copie de l'envoi de ses rapports disciplinaires.
- Le 12.12 Mustapha Azegagh transmet les C.M. couvrant son indisponibilité actuelle.
- Le 16.12 Anthony Perez demande l'envoi d'un rapport vierge afin de réaliser l'évaluation d'un jeune arbitre, suite à l'impossibilité d'obtenir le document sur son portail des officiels,

III / INFORMATIONS

1/ LIGUE / CRA

1.1 LIGUE

Les services de la Ligue communiquent le 15.11 les améliorations apportées aux modules compétitions / désignations.

1.2 CRA

Matthieu Lombard, DTA, communique les modalités d'accès aux fiches de renseignements de début de saison de nos arbitres. Il souligne le 04.12 l'augmentation importante du prix du repas pratiqué par le Centre Sportif de l'Aube.

La C.R.A. indique dans son P.V. du 09.12.23 l'organisation d'un examen ligue de mi- saison pour les J.A.L et les arbitres féminines majeures, à Nancy le 03.02.2024. Elle informe dans ce même PV de la mise à jour de la F.I.A. et que pour cela elle reste à l'écoule des Présidents de C.D.A. et des responsables F.I.A.. Toujours dans le P.V., la C.R.A. présente une projection des effectifs pour 2024-2025. Elle chiffre l'effectif à 276 arbitres composé comme suit : 24 R1, 72 R2, 120 R3, 10 AAR1, 20 AAR2 et 30 AAR3.

2/ DISTRICT / CDA

2.1 DISTRICT

Le 17.11 Cédric procède à la réservation des installations nécessaires au déroulement de la F.I.A. de 02.24. Il transmet les devis à la C.R.A. le 01.12.

Cédric informe un arbitre du processus à suivre pour pouvoir déposer un appel recevable.

Le 04.12 Cédric transmet à la C.R.A. les devis (locaux et repas) pour la réalisation de la FIA de 02.2024.

Le 07.12 Éric Raybaudi relève qu'un Jeune Arbitre n'a pas son adresse mail LGEF activée. Les services de la Ligue fournissent les codes afin de faire le nécessaire.

Le 07.12 la Commission des Compétitions met en copie la C.D.A. d'une audition d'un jeune arbitre.

Le 08.12 la Commission de Discipline demande un complément d'information à Mahjoub Najlaoui.

Le 13.12 Cédric met en copie la C.D.A. de ses échanges avec un arbitre sanctionné. Il informe par ailleurs avoir été obligé de réclamer un écrit à un arbitre suite à son match et avoir constaté des carences conséquentes dans ses connaissances et obligations.

Cédric demande suite à la publication du dernier P.V. de la C.D.A. si les déplacements en vain des tuteurs / observateurs sont remontés à la Direction du D.A.F afin que les défraiements soient imputés à la bonne personne ou club.

Le 15.12 Cédric reçoit une jeune arbitre nouvellement arrivée dans le D.A.F.. La C.D.A. va se rapprocher de la C.R.A. pour le transfert de son dossier.

Philippe Paulet, Président du DAF, écrit au Président de la C.D.A., au représentant des arbitres au CoDir et aux désignateurs des observateurs afin de les informer de la mise en place d'un processus facilitant le suivi des défraiements à compter de janvier 2024.

Les instances du DAF informent régulièrement des modifications apportées aux compétitions (changement d'horaire, de lieu, forfait, report...) ainsi que les convocations d'arbitres en commission.

2.2 CDA

La C.D.A. est informée des convocations faites aux arbitres auprès des différentes commissions du D.A.F. Thierry répond à la demande de Fabien Azil, C.T.D.D.A.P., au sujet de l'initiation et participation de nos jeunes arbitres à la compétition de Futsal U13 organisée pendant la trêve hivernale. L'initiation à l'arbitrage Futsal est prévue le 16.12.

José avec le concours de Cédric et des services de la Ligue débloquent la situation de deux arbitres sortant de la dernière F.I.A.

Yann transmet à la Direction du D.A.F. le listing des observations réalisées en Lique.

Le 21.11 José relève une incohérence de programmation de matchs pour un club de Ligue. Le D.A.F., non informé par la Ligue d'une reprogrammation, corrige cette incohérence.

Thierry questionne le Président du D.A.F. sur la présence de la C.D.A. en Commission de Discipline. Il évoque également les défraiements accordés par le D.A.F. aux arbitres qui seront amenés à officier durant la compétition Futsal U13 qui sera mise en place durant la trêve hivernale.

Le 22.11 Didier CATTIAUX, arbitre club, demande s'il est prioritaire sur un match sans son club. Thierry le renvoie à l'article 45 des Règlements Particuliers de la LGEF qui définit l'ordre de priorité pour déterminer l'arbitre d'un match.

La C.D.A. est destinataire des chiffres de la F.F.F. en lien avec le suivi des arbitres.

L'ensemble des arbitres amateurs, ayant accepté de recevoir des communications de la F.F.F. par mail sont conviés à un webinaire animé par Alain Sars le 19.12 de 19h à 20h ayant pour thème la préparation physique pendant la trêve hivernale.

Fréderic Castel, au nom de la C.D.A. transmet à la C.R.A. la liste des récipiendaires aux médailles Ligue pour 2023.

La C.D.A. va mettre en place un groupe de travail visant la mise à jour de son R.I. Elle va réaliser une visio le 11.01.24 afin de planifier l'organisation du rassemblement de mi saison fixé au 03 février 2023 de 8h30 à 12h30 au DAF.

IV / DESIGNATIONS

Au 19.12.2023, le District compte 110 arbitres désignables soit une augmentation de 12.7% par rapport à l'année précédente. Le District Aube obtient un renouvellement de licences à hauteur 81.7% des licenciés de l'année dernière.

4.1 ADULTES

Le 18.11 Jonathan Noualhaguet signale une indisponibilité pour le 19.11. Il informe le 24.11 d'une nouvelle indisponibilité pour 26.11. Il annonce le 01.12 ne pas être en mesure d'assurer une désignation avant la trêve.

4.2 JEUNES

- Le 15.11 Lana Matry produit un C.M. de reprise.
- Le 17.11 David Mathurin et Nolan Legere se mettent à la disposition de la C.D.A. suite à des reports de matchs.
- Le 18.11 Yann Barthaux informe d'une indisponibilité en raison d'un engagement associatif.
- Le 20.11 Ismail Maillet signale une indisponibilité pour le 25.11.
- Le 25.11 Yanis Tachfine fait savoir que son état de santé ne lui permet pas d'aller à son match. Il lui est demandé d'utiliser la boite mail de la C.D.A. pour ce type de communication.
- Le 01.12 Théo Bunk se met à la disposition de la C.D.A suite au report de son match.
- Le 01.12 Vianney Royer indique que son état de santé l'empêche d'aller à son match.

4.3 OBSERVATIONS - TUTORATS - FOOT DIVERSIFIE

Le 08.11 Laurent Duclos, Directeur Régional FFSU, sollicite Pascal pour la désignation d'un trio d'arbitres sur une rencontre dans le cadre du Championnat de France des Grandes Ecoles de football qui se déroulera le Jeudi 16 novembre 2023 au Stade Henri TERRE et qui opposera l'UTT à NEOMA REIMS 1. Le 17.11 Pascal est de nouveau sollicité par Laurent Duclos, pour positionner un arbitre le 23.11.2023, à la Halle UTT, en Coupe de France FFSU FUTSAL Ecoles d'Ingénieurs : UT TROYES - ESTP TROYES - MINES NANCY. La C.D.A. remercie Denis Derenne, Thierry Anglade, Aurélien Lechien et Jean Paul Noblot qui se sont rendus disponibles au pied levé pour ces évènements.

Le 19.11 Jean Michel Maingaut informe ne pas être disponible les samedis de décembre.

Yann demande à Olivier un retour sur les arbitres tutorés depuis le début de saison afin d'organiser les besoins de tutorat à venir.

Le 13.12 Jean Michel Maingaut demande une modification de désignation en raison de ses obligations personnelles.

Le 16.12 Pascal assiste au COSEC des Vassaules à la session de Formation / Informations FUTSAL destinée à pouvoir couvrir la compétition organisée par le D.A.F. cet hiver en jeune.

Yann envoie le 19.12 au D.A.F. le listing des observations / tutorats effectués en décembre 2023.

V / ETDA

5.1 GROUPE PERFECTIONNEMENT

Raphaël prévoit de revoir le fonctionnement du groupe pour une plus grande interactivité.

5.2 REFERENTS ARBITRES

Les référents restent en lien avec leurs groupes.

5.3 FIA

Le 15.11 Francis Cuny et Yann Membrado font savoir qu'ils n'ont pas encore reçu le contrat de travail pour la FIA d'octobre. Il semble que la Ligue ait besoin de quelques jours pour régulariser la situation.

Suite à l'annulation de la F.I.A. prévue en novembre 2023, la prochaine Formation Initiale en Arbitrage se déroulera les 10-11, 17-18 février 2024 avec le module 7 prévu le 24.02.24. La C.D.A. va solliciter les potentiels intervenants pour cette formation.

VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Yann demande quand et comment sera organisée la formation d'observateurs. Frédéric va demander les disponibilités de Christophe ADAM pour organiser cette formation avant si possible la reprise des compétitions.

Raphaël questionne sur l'avancée du projet en lien avec la commission Ethique. La question sera posée lord d'un prochain Comité Directeur par le représentant des arbitres.

Olivier souhaite savoir s'il est possible à un membre de commission d'être informé des décisions prises lorsqu'il est convoqué devant une commission du D.A.F. Ce point sera évoqué devant les instances du D.A.F.

José rappelle que le R.I. de la C.D.A. prévoit un rattrapage du test physique pour les arbitres absents et excusés ou ayant échoués au test de début de saison. Le test sera organisé en fonction des disponibilités des installations.

La C.D.A. profite de cette dernière réunion de l'année 2023 pour souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble de la grande famille du football et en particulier à tous les arbitres et leurs proches.

L'ordre du Jour étant épuisé, le Président de la CDA Frédéric CASTEL, lève la séance à 22H10.

La prochaine réunion est fixée au 18.01.2024 à 18H30 ou sur convocation des membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président, M. Fréderic CASTEL

Le Secrétaire, M. José PEREIRA

Les décisions de la *Commission Départementale de l'Arbitrage* peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (http://district-aube.fff.fr) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)